

# Le parti PIS poursuit son travail de sape contre l'indépendance de la justice

**Pologne** Les conservateurs ont déposé trois projets de loi, dont un vise la Cour suprême.

Valérie Woyno  
Correspondante à Varsovie

Après avoir adopté mercredi deux projets de loi dans le domaine de la justice – fortement contestés par l'opposition libérale qui les juge contraires à la séparation des pouvoirs –, les conservateurs au pouvoir s'attaquent désormais à la Cour suprême.

Le premier projet prévoit que les membres du Conseil national de la magistrature (KRS) soient choisis par le Parlement. Selon le deuxième, qui concerne le régime des tribunaux de droit commun, c'est le ministre de la Justice qui nommera les présidents des tribunaux.

Dans la foulée, après un débat houleux et le vote au Parlement, une autre proposition de loi a été déposée mercredi, tard dans la soirée, par un groupe de députés du parti au pouvoir Droit et Justice (PIS) concernant la Cour suprême. Dès l'entrée en vigueur de la future loi, tous les juges de la Cour suprême seront mis "en état de repos", sauf ceux que le ministre de la Justice aura retenus. De nouveaux juges seront temporairement nommés par le même ministre, précise ce texte qui sera censément adopté avant les vacances parlementaires. Son entrée en vigueur ne fait aucun doute, le PIS dispose d'une majorité confortable, d'un président favorable à ses réformes et d'un tribunal

constitutionnel déjà assujéti.

Le dépôt surprise de la proposition de loi au Parlement, sans aucune consultation préalable avec les parties concernées, a eu l'effet d'une bombe tant dans les rangs de l'opposition que dans ceux des juristes. "La Cour suprême devient une cour près le ministre de la Justice. Le très large pouvoir du ministre sur les juges est très inquiétant et très dangereux", a aussitôt déclaré la première présidente de la Cour suprême Malgorzata Gersdorf, qui, en vertu de la Constitution, est nommée pour six ans.

L'opposition n'a pas de mots assez durs pour condamner l'initiative de la majorité. "C'est un coup d'Etat porté à la justice, à la séparation des pouvoirs", a déclaré jeudi le leader des libéraux Grzegorz Schetyna. "La Pologne cessera d'être un pays démocratique", a enchéri Ryszard Petru, chef de file de Nowoczesna, un autre parti d'opposition.

**Contrôler la justice, obsession du PIS**

La réforme de la justice est l'élément clé des grandes réformes menées par le PIS depuis son arrivée au pouvoir à l'automne 2015. Aux yeux de son leader, Jaroslaw Kaczynski, les juges

sont une "caste" politique, qui sert les libéraux, voire l'ancien régime communiste. "Les tribunaux sont restés inchangés depuis l'époque communiste, les tribunaux ont tout juste muté, mais sont la continuité de l'époque communiste. Ça doit changer", a déclaré le véritable homme fort du pays, lors du dernier congrès, le 1<sup>er</sup> juillet.

"Le PIS a d'abord pris le contrôle du tribunal constitutionnel. Là, il a pris le contrôle du KRS et des tribunaux. Et il s'attaque désormais à la Cour suprême, dernier bastion du système judiciaire indépendant", a déclaré jeudi Waldemar Zurek, porte-parole du Conseil de la magistrature. Selon lui, ce projet est un "coup d'Etat rampant contre le troisième pouvoir, le pouvoir judiciaire, qui rapproche la Pologne de la Turquie. Sous nos yeux se déroule la fin de la démocratie en Pologne", a-t-il ajouté à la chaîne de télévision TVN24. Et de conclure : "C'est un projet sans précédent à l'échelle européenne. La Pologne, elle-même, s'exclut de l'UE si elle ne respecte pas la séparation des pouvoirs."

**"Sous nos yeux se déroule la fin de la démocratie en Pologne."**

Waldemar Zurek  
Porte-parole du Conseil de la magistrature.

## La Commission "restera ferme et vigilante"

Les projets et proposition de loi déposées à la Diète démontrent le peu d'effet du dialogue établi par la Commission européenne avec Varsovie en ce qui concerne le respect de l'Etat de droit. Lors du point presse quotidien de l'exécutif européen, un de ses porte-parole, Alexander Winterstein, s'est gardé de condamner le mouvement du pouvoir conservateur polonais. "Nous ne faisons pas de commentaire, parce que ce ne sont encore que des propositions et qu'il y a une structure au sein de laquelle se tient ce dialogue", a défendu M. Winterstein. Lors d'un autre point presse, le commissaire aux affaires économiques, Pierre Moscovici, s'est montré plus disert. "N'ayez aucun doute sur le fait que nous ne relâcherons pas notre attention, notre vigilance, notre pression et notre attention à qui de droit", a assuré le Français, avant de souligner que le premier vice-président de la Commission chargé des droits fondamentaux, Frans Timmermans, réagirait spécifiquement à ces questions.

OleB

## La Hongrie épinglée par la Commission

C'est une nouvelle escalade dans les relations entre la Commission européenne et la Hongrie. L'exécutif européen a ouvert ce jeudi une procédure d'infraction contre Budapest, estimant que la loi visant les ONG qui bénéficient de capitaux étrangers – et, selon les critiques, le financier américain George Soros – n'était "pas conforme au droit de l'UE". "La société civile constitue le tissu même de nos sociétés démocratiques; ses activités ne devraient donc pas faire l'objet de restrictions injustifiées", a déclaré le premier vice-président de la Commission, Frans Timmermans.

Budapest dispose d'un mois pour réagir. Mais le gouvernement hongrois a assuré qu'il "ne céderait pas à la pression", ajoutant que "les groupes politiques d'activistes financés de l'étranger [...] veulent affaiblir les capacités de défense de la Hongrie face à l'immigration illégale".

M.U.